

## **PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

### **RÉGIE COMMUNAUTAIRE 2018**

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES :**

##### **LE BUT**

Ce programme d'aide de la Régie communautaire vise à encourager et à soutenir de façon ponctuelle les organismes dans la réalisation de projets, événements ou programmes, et activités visant à améliorer la qualité de vie des Eustachois.

##### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- Être reconnu comme organisme communautaire PARTENAIRE, ASSOCIÉ OU COLLABORATEUR par la Ville de Saint-Eustache.
- Soumettre une demande claire et précise.
- Ne pas avoir obtenu d'aide financière de la Régie communautaire ou de toute autre instance municipale durant l'année en cours pour ledit projet.
- **Avoir complété et soumis son rapport d'activité du dernier projet réalisé, sur le formulaire prévu à cet effet.**
- Le projet peut se tenir **entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 avril de l'année qui suit la demande.**

##### **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS**

- ❶ L'organisme doit être un organisme actif dans le milieu.
- ❷ L'activité doit répondre à des besoins précis:
  - améliorer la qualité de vie des gens.
  - peut être de nature formatrice.
  - doit permettre de créer des liens avec la population ou entre les générations.
  - doit être socialisante.
  - doit permettre de développer l'autonomie des participants.

- ❸ L'activité doit être encadrée par les responsables de l'organisme ou des intervenants qualifiés.
- ❹ Le projet ou les activités doivent toucher au moins 40% des membres de l'organisme.
- ❺ L'organisme devra fournir des prévisions budgétaires réalistes.
- ❻ Les efforts d'autofinancement, la participation de l'organisme ainsi que l'originalité et la qualité du projet seront pris en compte.

##### **PROCÉDURES**

- ♦ Le projet de l'activité ne doit pas servir à une levée de fonds, mais doit améliorer directement la qualité du public cible.
- ♦ Le montant de l'aide accordé sera remis en un seul versement.
- ♦ L'organisme doit fournir un rapport des activités réalisées dans l'année précédente.
- ♦ Advenant l'impossibilité pour l'organisme de réaliser le projet pour lequel il a reçu une subvention, l'organisme devra soumettre par écrit, les modifications qui seront apportées et faire autoriser le tout par les membres de la Régie communautaire ou rembourser en totalité, la subvention reçue.
- ♦ Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité et des critères d'évaluation. La sélection tient compte à la fois de la valeur comparée des projets et des crédits disponibles.

**Date limite pour la réception du formulaire complété ci-joint : 16 mars 2018**

## RÉGIE COMMUNAUTAIRE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

### 1. Nom de l'organisme et coordonnées de la personne responsable

Organisme :			
Adresse :		Code postal :	
Téléphone :			
Responsable du projet :			

### 2. Titre du projet

--

### 3. Détails et description du projet

Date de l'événement :			
Nombre de participants :		Lieu :	
Clientèle : de Saint-Eustache :		de l'extérieur :	TOTAL:
Description :			

### 4. Expliquez en quelques lignes les impacts d'un tel projet sur vos membres (*améliore la qualité de vie, formateur, création de lien avec la population entre les générations, socialisation, développement de l'autonomie*)

---



---



---

*(Ajouter une autre feuille si l'espace est insuffisant)*

### 5. Sommaire des prévisions budgétaires

Revenus prévus :	Montant		Dépenses prévues :	Montant	
		\$			\$
		\$			\$
		\$			\$
		\$			\$
		\$			\$
		\$			\$
Demande à la Régie :					\$
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>		<b>\$</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>		<b>\$</b>

S.V.P. Cochez si ces documents ont déjà été fournis au cours de l'année ou sinon les annexer :  
 Rapport financier \_\_\_\_\_ Rapport d'activités annuel \_\_\_\_\_

Signature du ou de la responsable

Date

Retourner le formulaire dûment complété au : **Service de l'animation communautaire**  
 184, rue Saint-Eustache  
 Saint-Eustache (Québec) J7R 2L7